



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

PREAMBULE

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2021.

Tout d'abord, ce document permet aux membres du Conseil Municipal d'appréhender de façon claire, avec des données détaillées, la situation financière de notre commune à l'aube de cette nouvelle année largement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19.

Il constitue également un socle utile et incontournable dans le cadre des discussions entre les élus dans la perspective du vote du budget primitif, au regard d'un contexte national économique tendu pour l'ensemble des collectivités françaises.

Je remercie Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, et l'ensemble des élus de l'équipe municipale, avec le soutien des collaborateurs communaux, pour le suivi et la gestion de nos finances.

Bonne lecture.

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne

Sommaire

I. CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.....	4
II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	5
III. LES REFORMES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021	8
IV. DIMINUTION DES IMPOTS DE « PRODUCTION ».....	10
V. LES AUTRES DISPOSITIONS ET AMENDEMENTS	10
VI. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE EN 2020.....	11
VII. RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ MARQUÉE.....	12
VIII. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES	17
IX. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT.....	21
X. LES POLITIQUES SECTORIELLES.....	22
XI. LA DETTE.....	36
XII. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE LA VILLE.....	38

I. CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire**.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

En vertu de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. Éléments de conjoncture

La crise sanitaire a conduit en 2020 à une contraction du PIB national sans précédent.

Chute, puis rebond de la consommation ont marqué cette année, sans entrainer un redressement comparable de la production industrielle, la demande ayant été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre. Au total, le PIB 2020 pourrait enregistrer un recul proche de 9%.

Même s'il affichait une forte hausse, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue.

2. Situation des administrations publiques

L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités. À des dépenses de fonctionnement en hausse (malgré des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement, certes attendu, mais pas dans les proportions qui s'annoncent. En revanche, la forte hausse des subventions versées, en fonctionnement mais surtout en investissement, démontre la capacité et la volonté de soutien des collectivités locales à leurs territoires, populations, entreprises ou associations.

➤ Situation des administrations publiques Un ralentissement des dépenses de fonctionnement en trompe l'œil :

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 1,4 % (variation non définitive), pour atteindre 191,9 milliards €, soit un ralentissement par rapport à 2019 (+ 1,7 %). Cette évolution intègre cependant le transfert du financement de l'apprentissage aux branches professionnelles (- 1,6 milliard € de dépenses pour les régions).

Hors cet impact, la progression serait de 2,2 %, soit la hausse la plus élevée depuis 2014. Cette accélération résulterait pour l'essentiel des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire. Sans ces dernières, la hausse aurait pu être de 1,2 %, dans la droite ligne des objectifs fixés par l'État. Les économies réalisées en raison notamment de la fermeture de certains services ne couvriraient pas l'intégralité des dépenses supplémentaires.

➤ Des recettes de fonctionnement qui cumulent baisse des impôts et des recettes tarifaires :

En 2020, les recettes de fonctionnement des collectivités locales (224,1 milliards €) devraient enregistrer une **baisse de 2,0 %**. Près de la moitié s'explique par la recentralisation du financement de l'apprentissage. La seconde moitié connaît pour origine un repli des recettes tarifaires et de certaines recettes fiscales en lien direct avec la crise sanitaire.

Le produit des impôts et taxes, hors impact de la recentralisation de l'apprentissage, diminuerait de 0,8 % (- 2,1 % y compris recentralisation), soit une contraction de 1,2 milliard €. Si certains impôts poursuivent leur progression tendancielle (notamment ceux « de stock » ou ceux versés avec décalage aux collectivités), d'autres enregistreraient une chute importante en lien avec la crise économique et l'effondrement de certains secteurs (tourisme notamment).

Au global, la composition de la fiscalité locale permet un impact limité de la baisse des impôts en 2020. Selon l'ampleur de la crise sanitaire, des impacts plus forts pourraient marquer les recettes des prochaines années. Ce constat masque des disparités très importantes entre collectivités locales, certaines étant fortement dépendantes des recettes en repli.

Ainsi, les impôts reposant sur des valeurs locatives devraient rester relativement dynamiques. La taxe foncière sur les propriétés bâties (35,1 milliards d'€) comme celle sur les propriétés non bâties (1,0 milliard d'€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (6,8 milliards d'€) et la cotisation foncière des entreprises (CFE, 8,1

milliards d'€) bénéficient d'une revalorisation forfaitaire des bases de 1,2 %, tandis que celle de la taxe d'habitation (23,7 milliards d'€) est de 0,9 % (à quoi s'ajoute une évolution physique).

La pression fiscale devrait en revanche rester atone en 2020. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 19,5 milliards d'€), bien que ce soit un impôt de flux, ne subirait pas la crise économique en 2020 du fait de son calendrier de versement (elle est reversée par l'État l'année qui suit son paiement par les entreprises) et progresserait d'environ 3 %, mais sa baisse devrait être brutale en 2021 (et ce d'autant plus qu'elle serait amputée de sa part régionale).

Ce volume important d'impôts en hausse permettrait d'atténuer les très fortes baisses enregistrées sur les autres impôts, même si certains mécanismes de compensation ont été mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative. Au global, les impôts en baisse représenteraient une masse de 43 milliards € en diminution de plus de 3 milliards € dont un peu moins de la moitié au titre des DMTO, qui pourraient diminuer de près de 10 % en lien avec le ralentissement net des transactions immobilières pendant le confinement. Le versement mobilité diminuerait de 12 % et la TVA des régions, corrélée à l'activité économique mais garantie à son niveau initial, de 9 %.

Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise progressive ensuite. D'un niveau de 15,8 milliards €, ils se replieraient de 10,4 %. Cette baisse s'observerait principalement pour les autorités organisatrices de la mobilité, mais également pour les communes et leurs groupements à l'origine de nombreux services (cantines scolaires, petite enfance, centres de loisirs, médiathèques, centres sportifs...). Beaucoup de collectivités locales ayant décidé de rendre temporairement gratuit le stationnement, les recettes s'y rattachant seraient également en repli.

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État seraient en augmentation en 2020, mais du fait de mouvements contrastés. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement (DGF), 26,8 milliards €, n'enregistre pas de mouvement significatif cette année si ce n'est la minoration d'environ 100 millions € au titre de la recentralisation des compétences en termes de financement et d'attribution du RSA du département de La Réunion.

Au global, les dotations et compensations atteindraient 35,3 milliards € en 2020, soit un niveau en augmentation de 2,3 % par rapport à 2019.

Les participations (10,3 milliards €), en provenance de l'État mais également des autres organismes publics et de l'Europe, s'orienteraient en hausse, + 2,3 %. Elles intégreraient notamment l'enveloppe de 128 millions € à destination des régions pour le financement des centres d'apprentis.

L'inscription comptable du remboursement par l'État d'une partie des achats de masques se répartirait entre les participations et les produits exceptionnels enregistrés dans les autres recettes (13,1 milliards €).

➤ **Repli historique de l'épargne brute et recul de l'investissement atténué par les fonds de soutien.**

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une chute inédite de 18,1 %. Ce recul, d'un montant de 7 milliards €, l'amènerait à 32,2 milliards €, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2014. Toutes les catégories de collectivités locales seraient concernées par ce constat avec une hausse de l'action sociale et une baisse des DMTO, les départements enregistreraient le plus fort repli (34 % de la baisse).

L'autofinancement servant en priorité au remboursement de la dette, l'épargne nette dévolue au financement des investissements serait de 15,8 milliards €, en diminution de 31,1 %.

Les dépenses d'investissement des collectivités locales s'inscrivent traditionnellement en retrait l'année des élections dans le bloc local (les équipements - investissements hors subventions versées - du bloc communal représentent en effet 88 % des équipements des collectivités locales). 2020 ne devait pas faire exception à cette règle, mais les effets de la crise sanitaire ont perturbé cette tendance. Les équipements devraient diminuer fortement, mais au contraire les subventions versées progresseraient nettement.

Ainsi, les dépenses d'équipement (42 milliards €) pourraient s'inscrire en baisse de 11,3 % en 2020, soit un recul de plus de 5 milliards €. Après avoir fortement augmenté en 2019 (+ 12,8 %), elles retomberaient à leur niveau de 2018.

Le confinement débuté à la mi-mars a mis un coup d'arrêt brutal à l'activité des travaux publics et de la construction. À titre d'illustration, les appels d'offres en matière de marchés publics dans l'activité des travaux publics, déjà en retrait en début d'année, ont plongé pendant les huit semaines de confinement ; tous maîtres d'ouvrage confondus, les premières semaines ont ainsi enregistré un recul très fort : jusqu'à 84 % pour les communes en semaine 13, 79 % pour les EPCI et 77 % pour les départements en comparaison de la même semaine en 2019 (source Vecteur Plus - FNTP).

III. LES REFORMES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021



1. La Dotation Globale de Fonctionnement : sauvegarde temporaire

Le budget 2021 est marqué par une stabilité globale des concours financiers de l'Etat :

- La DGF (article 22 du PLF 2021) est fixée à 26,7 Mds€
 - 18,2 Mds€ pour le bloc communal,
 - 8,5 Mds€ pour les départements.
- Pour la 4^{ème} année consécutive, le montant global de la DGF est maintenu à ce niveau, **cependant des variations dans le calcul des enveloppes individuelles réparties aux collectivités persistent.**

2. Les variables d'ajustements

- Comme lors des années précédentes, le PLF propose de financer en interne, via des **variables d'ajustement**, la progression des fonds alloués à la péréquation (DSU et DSR)
- En 2021, les variables d'ajustement du bloc communal sont :
 - l'écrêtement de la DGF forfaitaire, pour les communes,
 - l'écrêtement de la dotation de compensation (EPCI).

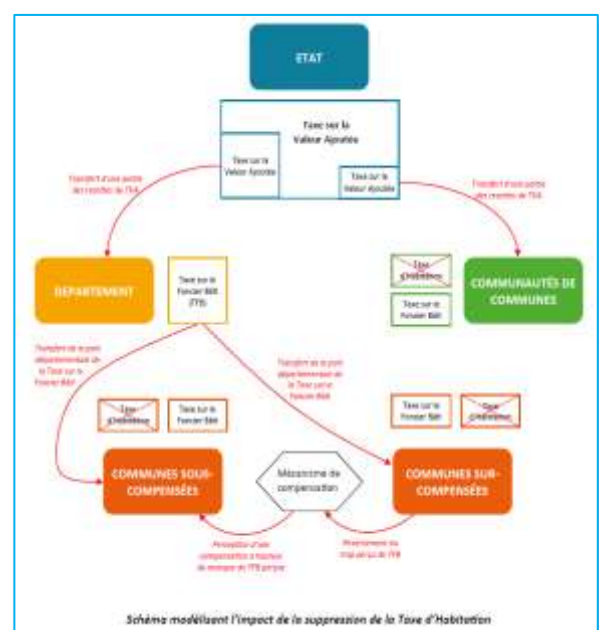
3. Impacts de l'écrêtement :

- Pour les communes, l'écrêtement s'applique à plus de la moitié d'entre elles (dont Charenton),
- Il explique le nombre très important de communes qui continuent à voir leur dotation diminuer malgré l'arrêt des baisses des dotations : baisse de la DGF forfaitaire pour 2/3 des communes

4. La suppression de la TH : une réforme qui suit son cours

➤ La neutralisation des effets de la suppression de la TH

- Le périmètre des ressources concernées
 - Est supprimée : la taxe d'habitation sur les résidences principales,
 - Sont maintenues : une "taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" (THRS) y compris majoration, la THLV,
 - Les taxes adossées à la TH (TSE et GEMAPI) deviennent adossées à la THRS.



- Une nouvelle répartition des ressources publiques
 - o Redescente de la TFB département aux seules Communes en 2021,
 - o Attribution d'une fraction de TVA aux EPCI et aux Départements.
- L'invention du « **CO**efficient **CO**rrecteur » pour neutraliser les écarts entre la valeur de la TFB départementale et de la part de TH supprimée.
- **Les incidences collatérales de la suppression de la TH – Réforme à large spectre**
- Sur la pression fiscale des taxes « annexes »
 Incidence de la suppression de la TH sur le calcul des contributions fiscalisées et GEMAPI avec une répartition des financements qui devraient mécaniquement peser plus sur le contribuable propriétaire foncier ou entrepreneur

5. L'automatisation du FCTVA

Longtemps ajournée en raison des difficultés de mise en place et organisationnelle qu'elle suscite, l'automatisation du FCTVA fait sa réapparition. Elle remplacerait la déclaration manuelle des collectivités.

- L'automatisation du fonds conduirait à utiliser la nomenclature comptable comme base d'éligibilité, et non plus la nature des dépenses. C'est donc une réelle simplification pour les collectivités.
- Cette automatisation présente un coût :
 - o De mise en œuvre estimée à 235 M€ selon les années du cycle électoral avec un surcoût moyen de 113 M€ par an,
 - o Pour les collectivités, par la réduction des attributions du FCTVA.

6. Autre mesure : Simplification de la taxation de l'électricité

- La taxe sur la consommation finale d'électricité (acquittée par les fournisseurs d'électricité) représente 900 M€ pour le bloc communal (860 M€ pour les communes et 40 M€ pour les EPCI)
- Le PLF la revoit en profondeur, afin de simplifier le recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs
- Réforme en **3 étapes** :
 - 1) 1/1/2021 : alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs,
 - 2) 1/1/2022 : la taxe sur l'électricité deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité,
 - 3) 1/1/2023 : une part au bénéfice des communes sera instituée, en remplacement de la taxe communale.
- Les collectivités et leurs groupements perdront leur pouvoir de modulation des tarifs de la taxe.

IV. DIMINUTION DES IMPOTS DE « PRODUCTION »

1. La réduction des impôts de production

Pour stimuler la compétitivité des entreprises, le PLF prévoit une diminution de 10 Mds€ des impôts dits de « production » sur l'année 2021. Cela se traduit par l'articulation des quatre mesures suivantes :

- La CVAE sera réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt,
- La méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers (CFE et TFPB) est réévaluée,
- Le taux de plafonnement de la CET est abaissé de 3% à 2%, pour garantir que toutes entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de CVAE et de CFE,

La mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissement.

2. La suppression de la part régionale de la CVAE

L'article 3 du PLF instaure une réduction de 50% dès 2021 du taux de CVAE à hauteur de la part affectée à l'échelon régional.

3. La diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (article 4 du PLF 2021)

Selon le PLF 2021, cette disposition concernera 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements. Les économies pour les entreprises contribuables seront de l'ordre de 1.75 Mds€ pour la TF et 1.5 Mds€ pour la CFE.

V. LES AUTRES DISPOSITIONS ET AMENDEMENTS

4. L'absence de compensation liées à la Covid-19

- Le PLF 2021 ne contient aucune enveloppe pour les compensations liées aux dépenses Covid-19.
- Malgré le rebond prévu l'année prochaine :
 - La plupart des ressources fiscales devraient connaître une baisse dans les années à venir : Taxe d'aménagement, CVAE, CFE. Il y a un réel risque de fragilisation des EPCI et des Régions : **ceci pourrait avoir un impact majeur sur les ressources de notre ville, comme l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (21,24M€).**
 - Les départements pourraient subir une envolée de leurs dépenses sociales (RSA) avec une fragilisation de leur système de péréquation.

VI. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE EN 2020

Compte tenu de la tenue des élections municipales le 15 mars 2020 la municipalité a voté son budget 2020 le 4 mars sur la base d'un budget socle :

- avec reprise par anticipation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2019,
- avec une reconduction des crédits du BP 2019 pour tous les postes financiers sauf pour :
 - la péréquation ;
 - la charge de la dette (en intérêts et en capital) ;
 - les produits de fiscalité directe locale (en fonction des variations des valeurs locatives) et la taxe de séjour ;
 - la DGF.

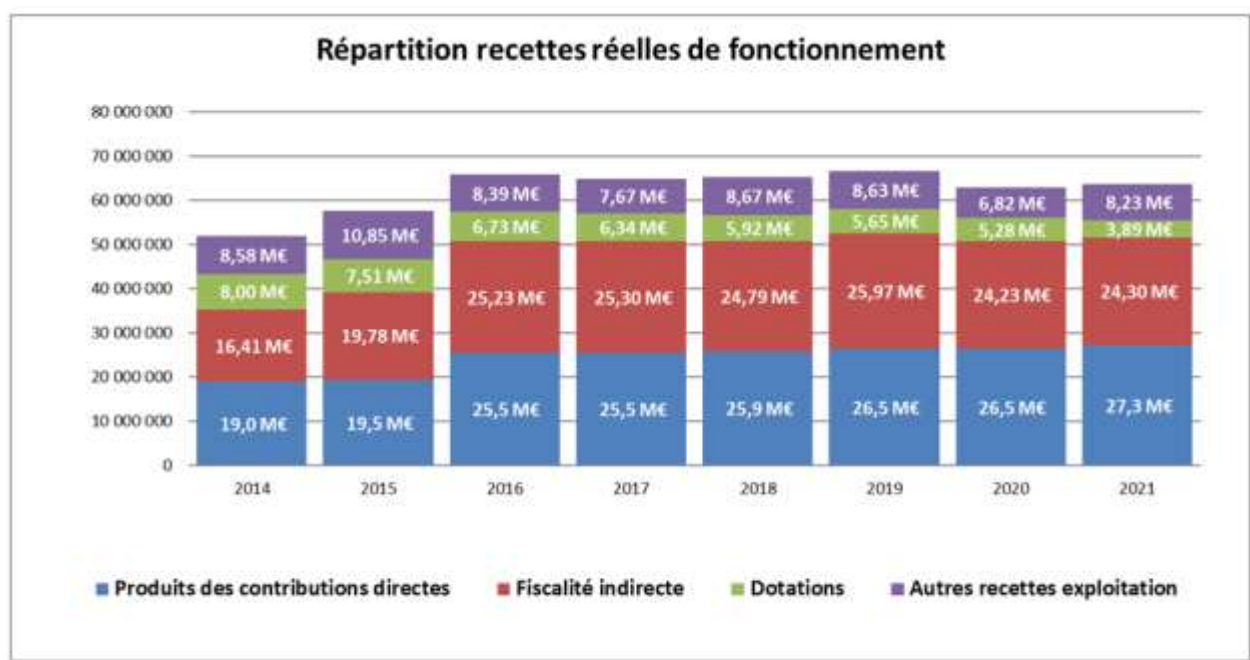
Une décision modificative a été votée en décembre 2020, elle s'est attachée à compléter certains chapitres budgétaires (FCCT et effets Covid-19 principalement).

La crise sanitaire du Covid-19 a eu les mêmes effets pour la ville de Charenton que ceux que nous observons au niveau national, c'est-à-dire une année exceptionnelle qui illustrera une chute significative de nos niveaux d'épargne. L'année a été marquée par un manque de visibilité et de perspective dans l'activité des services, mais aussi sur le plan budgétaire.

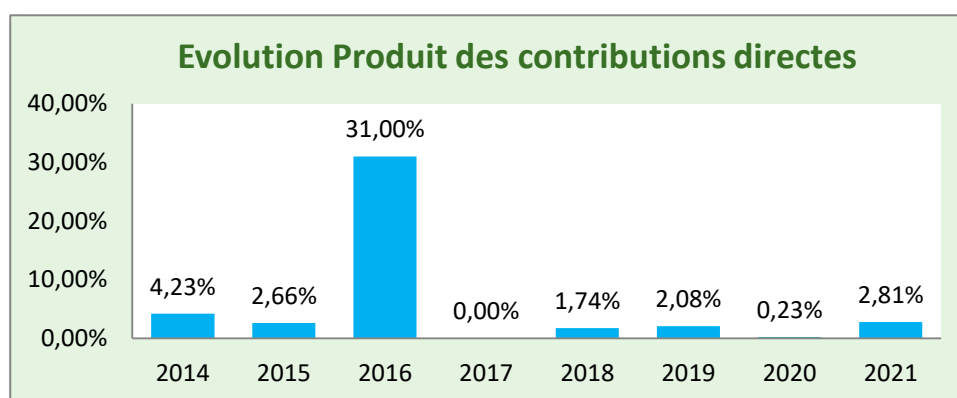
A l'heure où nous établissons ce ROB, les niveaux définitifs des dépenses et des recettes 2021 ne sont pas encore connus et ont été repris au regard notamment des informations prospectives fournies par nos services opérationnels.

VII. RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ MARQUÉE

Les recettes estimées de fonctionnement atteindraient le montant de 62,42 M€ en 2020, marquant une nette dégradation (2019 : 66,73 M€) et sont évaluées à 63,24 M€ pour 2021, soit une évolution de +1,3 %. Si l'on compare les recettes de l'année 2019 et celles escomptées pour 2021, la baisse serait de -5,2 %.



1. Produit des contributions directes de 2014 à 2021



➤ **Les faits marquants :**

- Le produit des contributions directes a été jusqu'en **2015** assez dynamique.
- En **2016**, la ville de Charenton a réintégré la part de la Taxe d'Habitation qui était perçue par l'ex-EPCI pour 5,8 M€. Il est à noter que cette recette a ensuite été intégralement reversée à l'EPT PEM&B dans le cadre du Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).
- En **2017** et malgré une revalorisation des bases qui s'est établie à 0.40 %, le produit diminue de 72 K€.
- En **2018**, le produit évolue de 1,74 % compte tenu notamment d'une revalorisation plus favorable des bases.
- Puis en **2019**, la revalorisation des bases connue de 2,2 % a été intégrée dans le produit fiscal attendu, auquel s'ajoute la livraison de logements.
- En **2020**, on observe une variation globale de + 0,23 % des contributions directes malgré la revalorisation des bases arrêtée à + 0,90 % pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et à +1,20 % sur la taxe foncière ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le montant de la taxe sur les résidences secondaires ainsi qu'une moindre recette de rôles

supplémentaires expliquent cette faible dynamique. En 2020, les communes ainsi que les EPCI ont donc perdu leur pouvoir de taux sur la TH : les taux de TH 2020 ainsi que les abattements sont figés à leur niveau de 2019. Par ailleurs le coefficient de revalorisation des bases est de 0,9%, il restera donc inférieur au taux d'inflation porté par l'indice des prix à la consommation IPCH (+1,5% en 2020).

- **Pour 2021**, la loi de Finances prévoit une revalorisation des bases de la taxe foncière à +0,2%

À Charenton-le-Pont, la **pression fiscale restera volontairement maîtrisée**, en effet en 2020, sur la strate des communes comptant entre 20.000 et 50.000 habitants de notre département, le constat est le même : la ville de Charenton a voté des taux parmi les plus bas à l'exemple de sa deuxième place sur le foncier bâti.



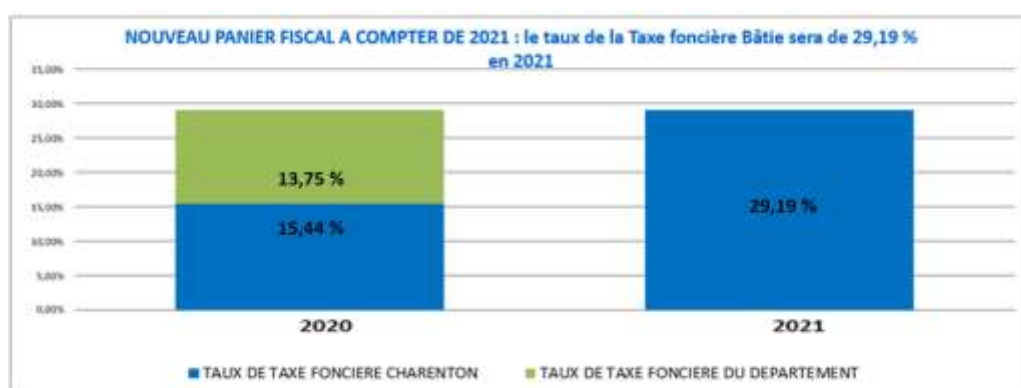
En 2021, comme prévu par la loi de Finances 2020, la taxe d'Habitation n'est plus perçue par les communes. Pour mémoire du côté des ménages :

- 80 % des assujettis les plus modestes à la TH ont été exonérés en 2020
- Pour les 20 % des ménages restants, l'exonération sera progressive : l'allègement va atteindre
 - 30 % en 2021,
 - 65 % en 2022
 - et 100 % en 2023.

L'Incidence sur les collectivités locales :

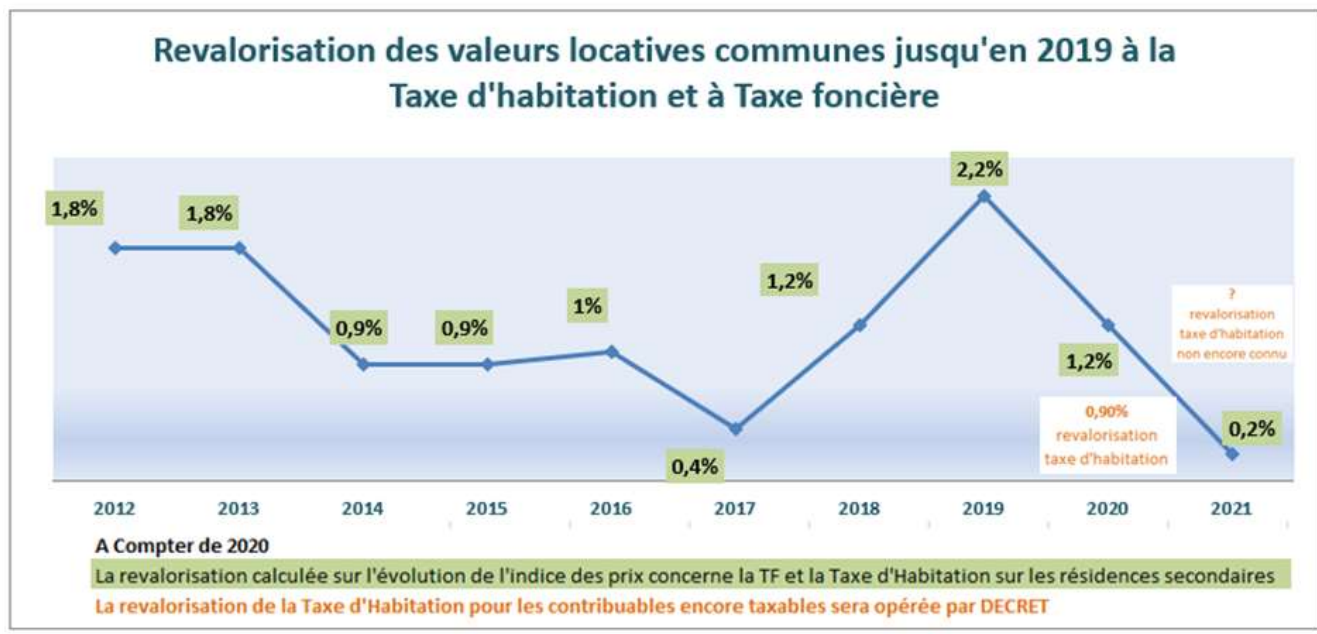
Application d'un transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des communes. Ainsi le taux de référence de la TFPB, relatif à l'année 2021, sera égal à la somme des taux communal et départemental.

Pour Charenton, le taux de la TFPB sera donc de 29,19 % en 2021 contre 15,44 % les années précédentes. Une neutralisation des effets induits par ce transfert notamment quant à la valeur locative taxable, sera opérée par les services fiscaux.

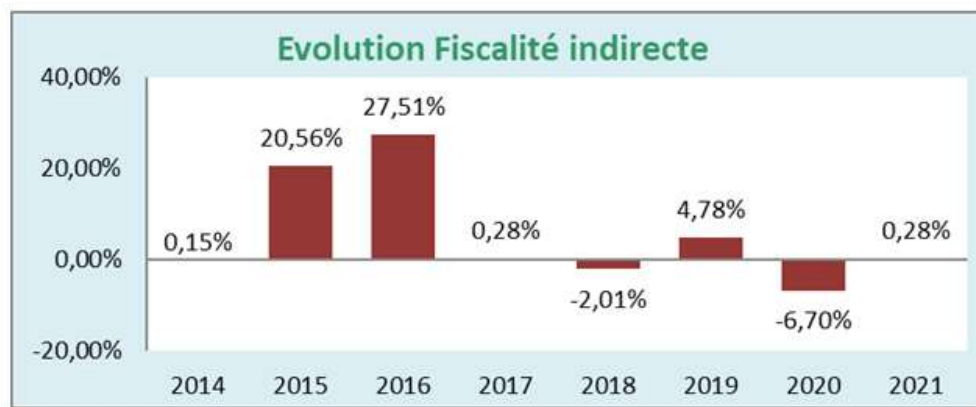


Des ajustements sont prévus pour que ce transfert ne conduise ni à un ressaut d'imposition pour les contribuables, ni à une perte de ressources pour les communes, il doit constituer la garantie d'une compensation à l'euro près du montant de la taxe d'habitation supprimée. Ainsi à **compter de 2021, il sera instauré UN COEFFICIENT CORRECTEUR (COCO)** qui permettra de compenser les écarts engendrés par la perte du produit de la taxe d'Habitation.

Le PLF prévoit pour 2021 une revalorisation des bases à +0,2%



2. Fiscalité indirecte



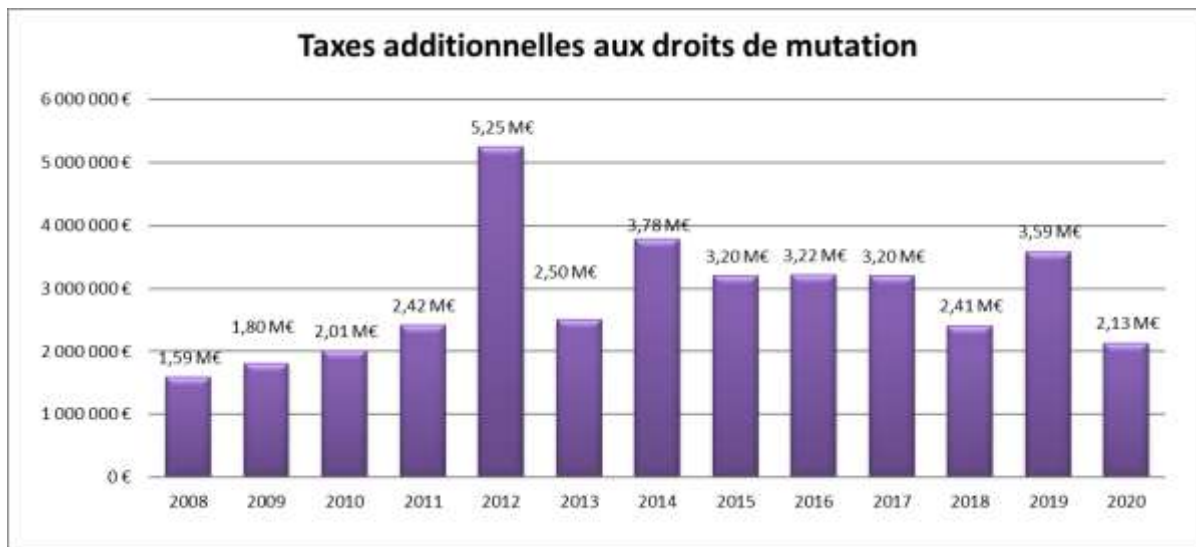
Compte tenu notamment des effets induits de la crise sanitaire, en particulier sur le tourisme et sur les cessions de biens immobiliers, la fiscalité indirecte s'est réduite de 6,70 % en 2020 pour s'établir à 24,23M€. Face aux impacts futurs de la poursuite de la crise sanitaire, son évolution pressentie pour 2021 serait de +0,28% et s'élèverait à 24,30 M€. Elle est constituée de plusieurs composantes.

➤ **L'attribution de compensation**

Créée selon la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. En 2021 elle resterait stable à 21,24 M€.

➤ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les DMTO tels que projetés pour 2020 s'établiront à 2,13 M€. Ils marquent une chute de plus de 1,45 M€, un tel niveau n'avait pas été observé depuis 2010. Un montant similaire (2,2 M€) sera inscrit pour 2021.



➤ La taxe sur l'électricité

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les communes et acquitté par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Elle est estimée à 0,55 M€ en 2020 et 2021.

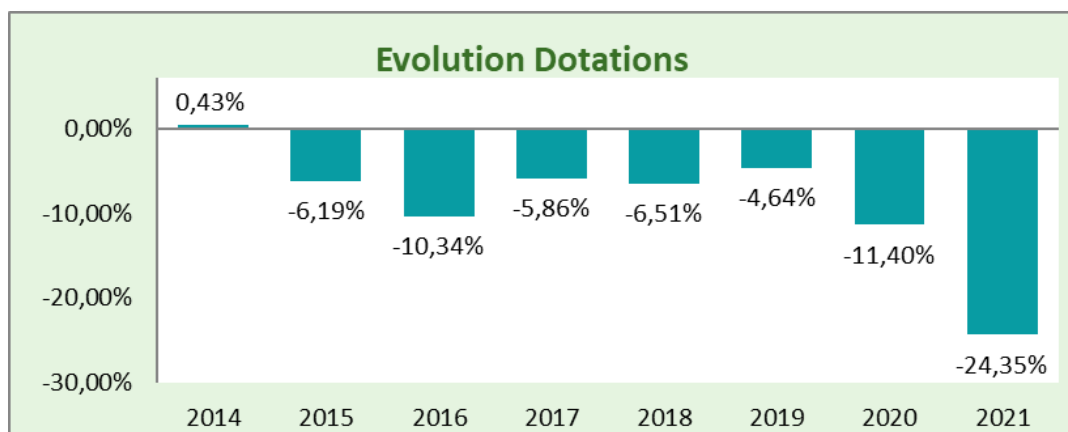
➤ La taxe de séjour

La ville de Charenton a institué, à compter du 1er juillet 2016, une taxe de séjour dite « au réel » qui est versée par les établissements hôteliers et depuis 2018, par les meublés de tourisme non classés. La recette a été de 0,48 M€ en 2019. Elle intégrait également les taxes additionnelles de 10 % à destination du département et de 15 % à destination de la Région, cette dernière part complétant le financement de la Société du Grand Paris.

Ces taxes additionnelles faisaient l'objet de reversements aux deux bénéficiaires en 2019. En 2020, le mécanisme a évolué, chaque bénéficiaire percevant directement la part qui lui revient.

Pour 2020 et 2021, les recettes prévisionnelles s'élèveraient respectivement à 0,15 et 0,20 M€.

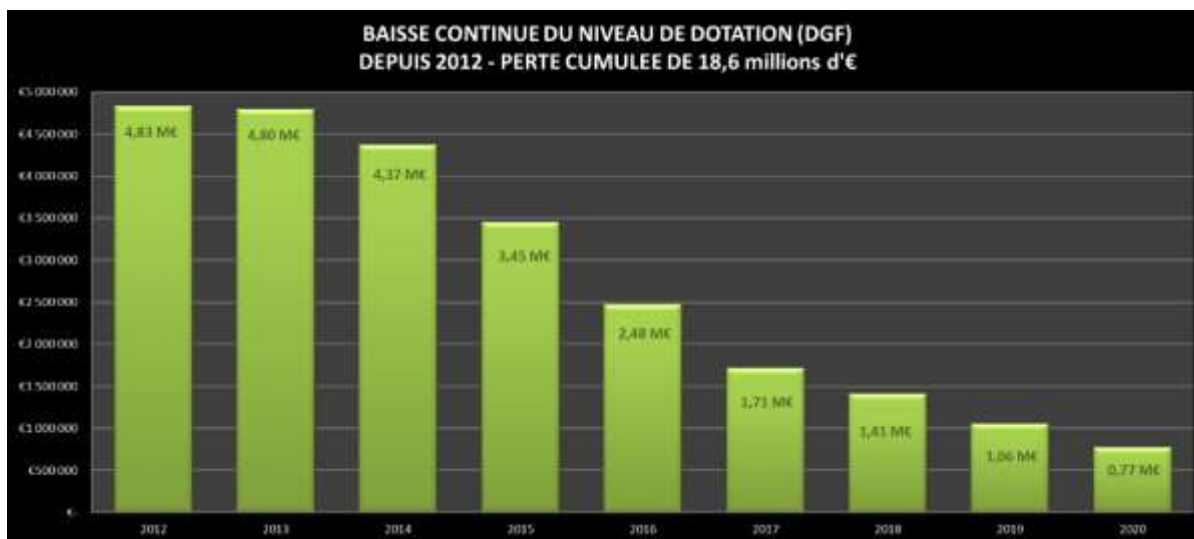
3. Chute des dotations : un effet baisse et une modification des composantes



Les dotations devraient enregistrer un niveau de 5 M€ en 2020 et 3,8 M€ en 2021.

➤ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

En 2020, le montant de la DGF est de 0,77 M€, il devrait s'élever à environ 0,46 M€ en 2021. Un prélèvement est opéré par le mécanisme de l'écrêtement effectué sur les communes dont le potentiel fiscal par habitant au titre de l'année précédente est supérieur ou égal à 0.75 fois le potentiel fiscal constaté pour l'ensemble des communes.



➤ **Les participations extérieures**

Après avoir observé un niveau de 3,68 M€ en 2019 et 3,30 M€ en 2020, elles devraient s'établir à 3,10 M€ en 2021.

En 2020, un dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales a permis d'assurer le versement d'une compensation liée à la baisse des recettes issues des prestations de service (fermeture des multi-accueils durant le confinement). Ce dispositif n'agit pas sur les secteurs du Péricolaire et de la Jeunesse également fortement impactés.

➤ **Les compensations fiscales**

Elles comprennent les compensations au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et se sont élevées à 0,7 M€ en 2020. Elles sont essentiellement constituées par les exonérations de Taxe d'habitation pour les personnes de conditions modestes.

Ces compensations sont amenées à se réduire en 2021, elles seront en effet intégrées dans l'assiette de calcul du coefficient correcteur du fait d'un coco supérieur à 1, (cf. fiscalité directe).

➤ **Les autres recettes d'exploitation**

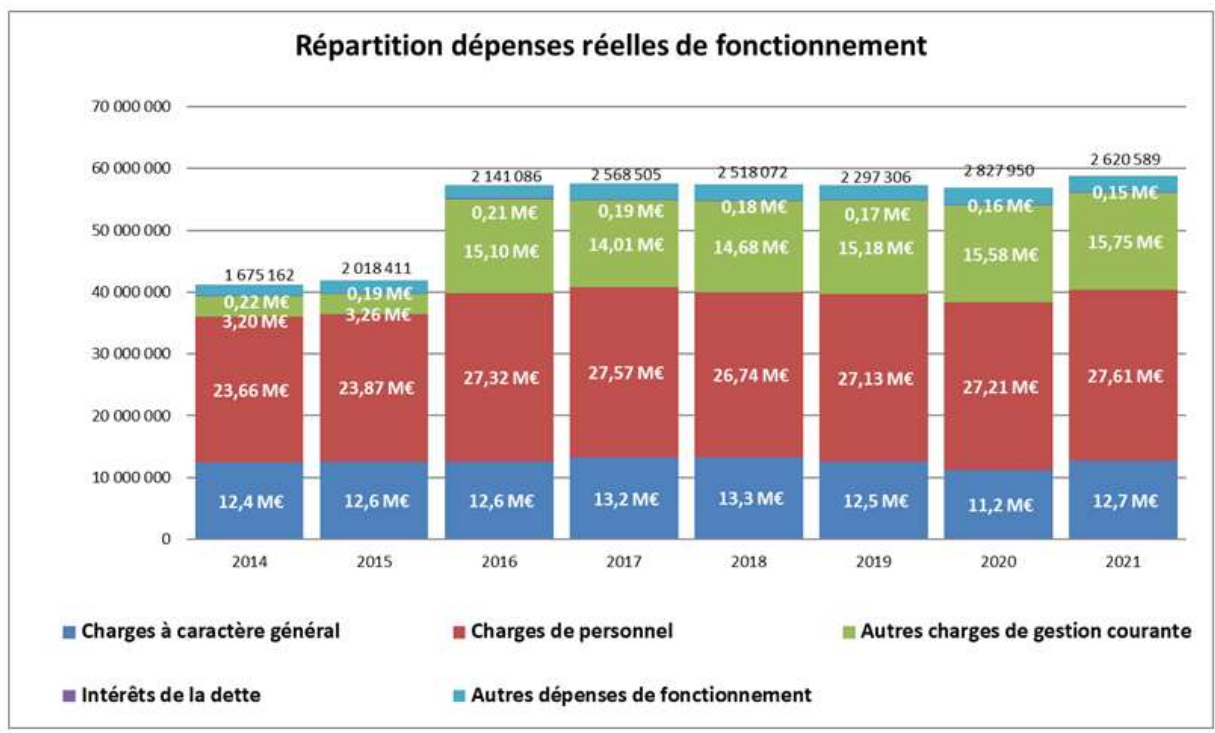
Elles se situent en 2020 à 6,71 M€ contre 8,6 M€ en 2019 et sont composées à plus de 80 % des recettes liées aux produits des services.

Cette nette baisse est essentiellement liée à la faible fréquentation des établissements municipaux (petite enfance, restauration, ALSH, enseignements culturels) et des annulations de spectacles et suppressions d'animations lors de la période de confinement.

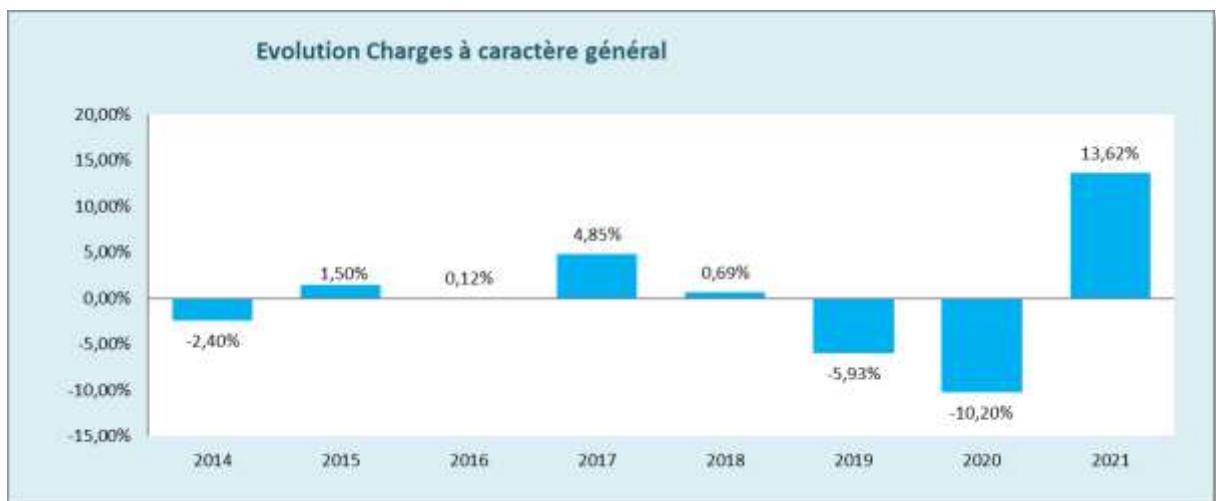
Ces recettes d'exploitation pourraient retrouver en 2021 un niveau intermédiaire (7,88 M€), compte tenu d'une reprise prudente des services.

VIII. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi :



1. Les charges à caractère général



Les faits majeurs entraînant variation :

- en 2017 le budget annexe animations spectacles a été intégré au budget ville (291 000€).
- en 2019, un travail comptable sur le retraitement en rattachement des dépenses énergétiques a été conduit.
- En 2020 les charges en 011 sont estimées à 11,23 M€, selon les données connues au moment de l'établissement de ce ROB. La baisse des crédits s'observe dans tous les secteurs qui ont connu une diminution de fréquentation (cantines, crèches, périscolaire, séjours, et baisse d'activité des services opérationnels durant la période de confinement).
- en 2021, elles retrouveraient un niveau prudent à 12,76 M€.

2. Les ressources humaines

➤ Structure des effectifs 2019

Effectifs permanents

REPARTITION PAR CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
CATEGORIE A	28	56	84	33%	67%	14%
CATEGORIE B	37	47	84	44%	56%	14%
CATEGORIE C	149	294	443	34%	66%	73%
TOTAL A-B-C	214	397	611	35%	65%	100%

REPARTITION PAR STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
TITULAIRES / STAGIAIRES	179	326	505	35%	65%	83%
CONTRACTUELS	35	71	106	33%	67%	17%
TOTAL	214	397	611	35%	65%	100%

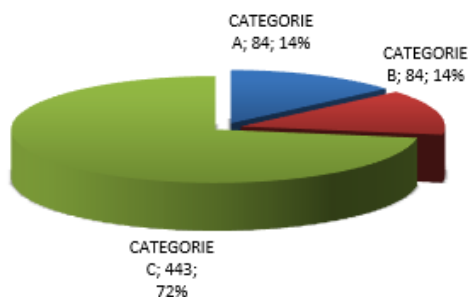
Effectifs non permanents

AGENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		ETP
				H	F	
ASSISTANTES MATERNELLES	0	7	7	0%	100%	7,00
APPRENTIS	1	2	3	33%	67%	3,00
EMPLOIS AIDES	1	3	4	25%	75%	2,71
COLLABORATEURS DE CABINET	1	1	2	50%	50%	2,00
TOTAL	3	13	16	19%	81%	14,71

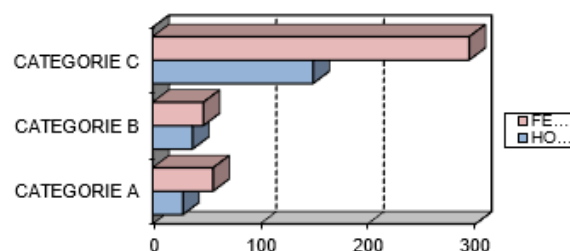
➤ Évolution des effectifs permanents

	2016		2017			2018			2019			2015 - DGCL ensemble FPT Poids
	nb	Poids	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	
Titulaires / stagiaires	521	83,0%	514	83,2%	-1,3%	506	83,0%	-1,6%	505	82,7%	-0,2%	79,90%
Contractuels	107	17,0%	104	16,8%	-2,8%	104	17,0%	0,0%	106	17,3%	1,9%	20,10%
TOTAL	628	100,0%	618	100,0%	-1,6%	610	100,0%	-1,3%	611	100,0%	0,2%	100,00%
RATIO	0,21	...	0,20	...	0,01	0,21	...	0,01	0,2099	...	0,01	0,25

Répartition par catégorie statutaire



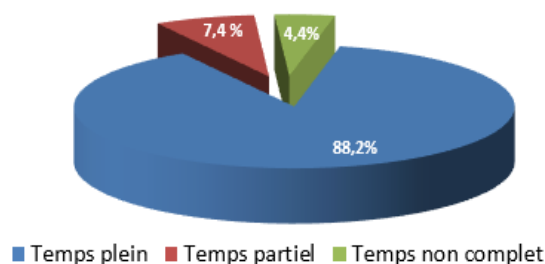
Répartition par sexe et par catégorie



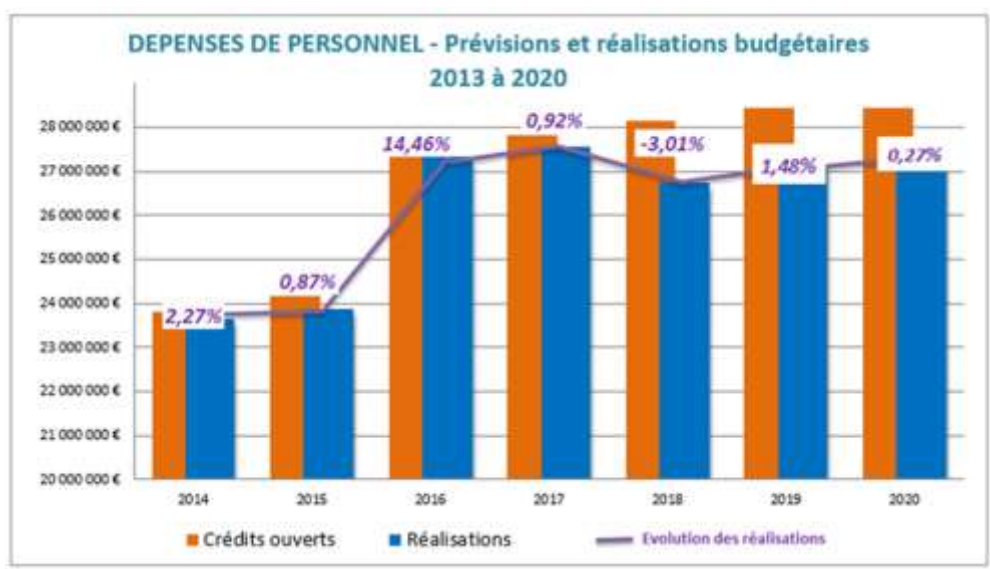
➤ Durée effective de travail dans la commune

TEMPS	HOMMES		FEMMES			ENSEMBLE			Total	%
	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct		
COMPLET	175	27	202	316	66	382	491	93	584	95,6%
NON COMPT	4	8	12	10	5	15	14	13	27	4,4%
PARTIEL *	5	0	5	37	3	40	42	3	45	7,7%
50%	1		1			0	1	0	1	
70%			0	1		1	1	0	1	
80%	4		4	25	3	28	29	3	32	
90%	0		0	11		11	11	0	11	
TOTAL	179	35	214	326	71	397	505	106	611	100%

REPARTITION TEMPS DE TRAVAIL



➤ Évolution des dépenses de personnel



➤ **L'évolution des dépenses de personnel a été de 1,48 % en 2019 et est estimée à 0,27 % en 2020**

L'évolution 2020 de la masse salariale est assez faible du fait de départs en cours d'année soit en mutation, en disponibilité ou bien en congés parental, avec des recrutements différés en remplacement de ces agents.

3. La péréquation horizontale

Pour mémoire la « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les moins en difficultés.

Les enveloppes au niveau national du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du Fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) resteront inchangées en 2021, à respectivement 1 milliards d'€ et 330 millions d'€.

La contribution totale 2020 pour notre commune sera de 2,19 M€ (FPIC 1,37 M€ ; FSRIF 0,82 M€).

En 2021, les charges de la péréquation devraient continuer à progresser de 0.62 % pour s'établir à près de 2,20 M€.

Les dépenses de péréquation auront coûté plus de 14 millions d'€ à la ville depuis leur instauration.



4. Les autres charges de gestion courante

Elles devraient évoluer de 2,70 % en 2020 passant de 15,18 à 15,89 M€.

Cette évolution est en grande partie liée à la crise sanitaire car notre contribution au Fonds de compensation des charges Territoriales versée au Territoire s'est vue augmentée de 78 K€ pour financer l'achat de masques.

Par ailleurs, la subvention que versée par la Ville au CCAS a été revalorisée de 100 K€ et également majorée de 82 k€ afin de répondre aux effets de la crise sanitaire en apportant une aide exceptionnelle aux familles modestes, en particulier au titre de l'aide aux frais de restauration scolaire.

IX. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

1. Les recettes propres d'investissement

Plusieurs recettes s'inscrivent dans cette catégorie :

- Le FCTVA visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement : il est lié aux réalisations de l'année N-1 ; pour 2021, il est estimé à 1,1M€
- Les subventions déjà notifiées sur les programmes en cours ou à venir (rénovation de la piscine, rénovation de l'Hôtel de Ville, ravalement des écoles élémentaire Valmy et maternelle Port aux Lions, vidéo-protection, aménagement du Parc de Conflans, acquisition de véhicules propres, modernisation de l'éclairage public ...) leur montant est estimé à 2,260M€
- Les Taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement, taxe du plafond légal de densité) pour un montant estimé à 95k€

2. Les principales dépenses prévisionnelles d'investissement

La planification des premières opérations de mandat :

Opérations	2021	2022
Rénovation de la Piscine et du Palais des Sports	4 350	
Aménagement du Parc de Conflans	100	
Rénovation Hôtel de Ville phase 2	1 600	
Ravalement Élémentaire Aristide Briand + maternelle Valmy	80	700
Création de nouveaux espaces verts - Hôtel de Ville	100	500
Déployer un réseau de pistes cyclables	400	400
Financement des ascenseurs Résidences BOBILLOT-SELLIER	275	275
Comblement de carrières	450	450
Modernisation de l' éclairage public	500	700
Extension de la vidéosurveillance	350	350
Extension du Centre de Supervision Urbaine (CSU)	250	
Poursuivre le programme d' adaptabilité et accessibilité des bâtiments et espaces publics	150	150
Interventions foncières	650	300
Financement de surcharges foncières pour logement social	120	150
Rénovation du parc auto par véhicules durables (PGER)	250	250
Modernisation des outils numériques, des mobiliers et équipements des services (PGER)	650	650
Modernisation équipements municipaux et espaces publics (PGER)	2 250	2 250

X. LES POLITIQUES SECTORIELLES

1. La direction du PATRIMOINE et de l'AMÉNAGEMENT DURABLE et du DÉVELOPPEMENT

Pour le PATRIMOINE :

Une première année de mandat marquée par une poursuite des opérations initiées en 2019 et 2020 :

- la rénovation technique et fonctionnelle du complexe sportif Télémaco Gouin (piscine + Palais des Sports),
- le réaménagement paysager du Parc de Conflans,
- la seconde phase des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, qui succède à la restauration de la façade et de la couverture. Cette seconde phase technique consistera en une rénovation de l'installation thermique, la réfection de l'électricité, le remplacement de l'installation de sécurité incendie. Elle portera également sur le réaménagement des sous-sols et la création d'un sanitaire PMR

L'année 2021 devrait également connaître l'initiation de plusieurs opérations majeures et attendues,

- les ravalements des écoles élémentaire Briand et maternelle Valmy, qui feront l'objet d'études de maîtrise d'œuvre,
- la création d'un espace végétalisé au sein du site de l'Hôtel de Ville, sur l'emplacement des anciens préfabriqués dont la démolition devrait intervenir dès les prochains mois,
- la première partie du plan vélo municipal dont l'objectif est de faciliter les déplacements doux sur l'ensemble du territoire et de connecter le réseau municipal aux pistes cyclables du département et de Paris,
- le financement des 37 ascenseurs des résidences Bobillot-Sellier par le bailleur VALOPHIS,
- le comblement de carrières sous certains sites (square Jules Noël).

Enfin des programmes structurants sont maintenus et prolongés :

- la modernisation de l'éclairage public par le remplacement des sources lumineuses actuelles par des appareils à LED, ainsi que la mise aux normes des feux tricolores,
- l'extension du réseau de vidéosurveillance pour plus de caméras sur les sites, mais aussi l'agrandissement du Centre de Supervision Urbaine (CSU),
- le programme d'adaptation et de mise en accessibilité des équipements municipaux (espaces publics et bâtiments municipaux),
- les interventions foncières et sur les fonds de commerces, ainsi qu'en matière de surcharges foncières aux bailleurs sociaux rénovant ou étendant leur patrimoine,
- le renouvellement du parc auto toujours orienté vers des véhicules propres,
- la poursuite de la modernisation des équipements numériques, mais aussi des bâtiments, voiries et espaces verts communaux, au travers du Programme de Gros Entretien et Renouvellement (PGER).
 - o Des rénovations de voirie ou de trottoirs, des travaux d'amélioration de la sécurité, de la signalisation horizontale (rue Fragonard, angle rues Jean Moulin-Kennedy, rue du Pont, rue de la Mairie, rue Victor Hugo),
 - o Des créations d'espaces végétalisés (rue Victor Hugo, rue de l'Archevêché, rue du Port aux Lions), le renforcement de la végétalisation des espaces publics et le déploiement d'îlot de fraîcheur,
 - o Des interventions sur les installations de sécurité-incendie, des remises aux normes d'équipements techniques, (Conservatoire, centre administratif Sully, CCAS),
 - o Des travaux de rénovation d'étanchéité ou de couverture (site technique rue Marius Delcher, maternelle Port aux Lions),
 - o Des interventions sur les crèches,
 - o Des rénovations de studios à la RPA,
 - o Des interventions sur les installations thermiques.

Pour l'AMÉNAGEMENT DURABLE et du DÉVELOPPEMENT

○ **L'opération d'aménagement de Charenton-Bercy**

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des **études techniques** menées conjointement par Grand Paris Aménagement et UrbanEra, sous le pilotage de la Ville de Charenton : organisation des comités techniques et de suivi, rencontres sur les thématiques du paysage, de l'approvisionnement énergétique, du risque inondation, des règles d'urbanisme, des matériaux, de l'architecture... L'étude d'impact et le Cahier des Prescriptions architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) a pu être finalisé.

En juillet 2020 le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement a acté la procédure de création de la ZAC.

Enfin, des rencontres avec les partenaires institutionnels pouvant agir sur les questions de mobilités, transports, et protections phoniques se sont tenues durant l'année, et notamment sur la recherche de solutions pour la mise en place de protections phoniques le long de l'autoroute A4 avec par les services de l'Etat, la Métropole du grand Paris et la Ville de Charenton.

Les objectifs de 2021 seront :

- L'obtention de l'arrêté préfectoral de création de ZAC,
- La poursuite des procédures auprès de l'autorité environnementale, et modification du PLU...,
- La tenue d'ateliers de co-conception avec les équipes de maîtrise d'œuvre en vue de préparer le dépôt des permis de construire.

○ **L'opération de l'îlot du Pont**

Cette opération d'aménagement répondant aux objectifs de :

- Requalification de l'entrée de ville Charenton - Saint-Maurice - Maisons Alfort,
- Raccordement avec les îlots de la rue de Paris semi-piétonne, et du Mal de Lattre de Tassigny,
- Création d'une mixité résidentielle à l'échelle du quartier par la réalisation de nouveaux logements intermédiaires et sociaux,
- Relance de l'attractivité commerciale en lien avec la rue semi-piétonne.

Une première tranche de travaux a permis la livraison fin 2018 de 55 logements, et les premiers locataires ont pu entrer dans les lieux.

La seconde tranche a débuté en 2019 et s'est poursuivie en 2020 portant sur la réalisation de 39 logements. Elle devrait s'achever dans les prochains mois.

○ **Interventions sur le parc de logements privés**

Dans la poursuite de l'OPAH Vieux Bourg, une étude préalable pour une nouvelle intervention sur le parc privé a été engagée par le territoire ParisEstMarne&Bois. Cette étude devra identifier les principales problématiques techniques ou sociales sur le patrimoine privé, en mettant l'accent sur le volet thermique, et ce afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'étude s'est terminée en 2020 et a permis d'identifier une quinzaine d'adresses et déterminer le dispositif opérationnel le plus pertinent.

En 2021, une étude pré-opérationnelle permettant la mise en place d'une OPAH sera lancée par l'EPT ParisEst-Marne&Bois et pilotée par la ville de Charenton.

○ **Interventions en matière d'Hygiène-santé de l'Environnement urbain**

- Poursuite de la mise en place de carnets sanitaires sur l'ensemble des sites et de l'accompagnement des responsables de sites sensibles (piscine, gymnase Nelson Paillou, RPA, Multi-accueil Bordeaux...) pour prévenir les risques de légionellose, analyses,
- Gestion du parc de défibrillateurs

- Suivi des risques en matière d’habitat par la gestion de l’insalubrité, périls, logements indécents,
- Poursuite du travail collaboratif avec l’Éducation Nationale pour la rédaction de leur PPMS (Plan de Prévention et Mise en Sureté) et de leur exercice d’évacuation,

- **Action de Développement Economique et en faveur de l’emploi**

Une année 2020 particulièrement impactante pour le tissu économique local, avec le renforcement et l’accélération des actions en faveur des entreprises et commerçants :

- Communication sur les aides en faveur des entreprises et accompagnement personnalisé
- Centralisation et communication autour des livraisons à domicile et ventes à emporter
- Mise en place de la plateforme numérique « Charenton Commerces » en décembre 2020
- Mobilisation autour du maintien d’activité de la halle aux comestibles (dispositif de gestion des flux et de comptage)
- Maintien de la TLPE au taux de 2019

En 2021, les actions en faveur de l’attractivité se poursuivront, sous réserve des conditions de la crise sanitaire :

- Lancement d’une mission d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage commerciale autour d’enjeux spécifiques : rue de Paris semi-piétonne, galerie des Terrasses, quai des Carrières...
- Lancement d’une enquête auprès des artisans en lien avec la CMA,
- Renouvellement et renforcement de l’animation des Journées Européennes du Patrimoine sous la halle du marché,
- Anticipation des mutations commerciales (murs et fonds) avec une implication systématique de la ville dans les cessions,
- Renforcement du réseau d’acteurs (participation au salon de la franchise, rencontre des acteurs immobiliers locaux, travail participatif avec les chambres consulaires...),
- Poursuite de la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce en lien avec l’association « Charen-ton Quartier »,
- Mise en place d’un dispositif partenarial avec l’EPT Paris Est Marne&Bois et la CCI pour attribuer un fonds de soutien aux entreprises et commerçants (mise en place du dispositif en mars 2021),
- Renforcement de l’accompagnement des demandeurs d’emploi (nouveaux ateliers thématiques).

Le Club Gravelle Entreprises : le nombre d’adhérents du club a augmenté en passant de 124 à 127, dont 73 Charentonnais. Il continue également d’organiser des matinales, des afterworks et des séances plénières permettant aux membres d’améliorer leur mise en réseau.

La dynamique Territoriale - AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE – se prolongera en 2021 grâce au partenariat co-construit entre le lycée Robert Schuman, le club d’entreprises et les deux villes de Charenton et de Saint Maurice même si en 2020 les actions sont restées limitées en raison de la crise sanitaire.

Enfin des réflexions sont en cours afin d’assister les acteurs du Tourisme à assurer la reprise de leurs activités (nouvelle plaquette, map discount, ...)

2. L’ADMINISTRATION GÉNÉRALE et les AFFAIRES CIVILES

- **Le cimetière Valmy**, à la suite des travaux d’embellissement réalisés en 2020 :
 - poursuite de l’engazonnement des allées qui commencent naturellement à se végétaliser.
 - réaménagement des allées de l’Est et de l’Ouest : Il est envisagé de retirer les dalles situées au centre de l’allée pour re-végétaliser la zone.
 - acquisition de modules supplémentaires de columbarium qui pourraient être positionnés entre les arbres dans les allées réaménagées.
- Concernant le **cimetière Ancien** :
 - Finalisation des travaux de requalification du pavillon : Une salle des familles pourra donc être mise à disposition au printemps, lorsque le mobilier commandé aura été livré.

- Sur les deux cimetières, des procédures de reprise des concessions à l'état d'abandon vont être lancées dans les prochaines semaines. Au terme de la procédure, très longue puisqu'elle dure près de 3 ans et demi, certaines sépultures très dégradées pourront être détruites ou reprises, ce qui participera à donner un aspect plus décent et entretenu au cimetière.
- Le **secteur des élections** prépare également les modalités d'organisation des élections départementales et régionales en juin prochain.

3. LE PÔLE FAMILLE

- Le **SERVICE ÉDUCATION** prévoit :
 - Un aménagement partiel de la **carte scolaire**,
 - La poursuite de l'accompagnement au déploiement des **nouveaux copieurs** dans les écoles installés en septembre 2020 (évaluation du matériel, charte d'utilisation...),
 - Le déroulement des **classes découvertes** (sous réserve des contraintes sanitaires) pour 346 élèves issus de 14 classes élémentaires sur la période de mi-mars à mi-juin,
 - L'adaptation des interventions en temps scolaire pour :
 - Le **parcours musical** avec les Dumistes dans les classes de maternelle et élémentaire (chorales, chant...),
 - Les actions autour de **l'environnement** défi mobilité pour 3 classes de CM1 et CM2, actions de prévention autour des risques domestiques en Grande Section, cyber harcèlement et jeux dangereux dans les classes de CE et de CM.
 - Les **pratiques sportives** en extérieur : c'est le cas du volley et de l'escrime.
 - Les activités de **sécurité routière** en extérieur (permis piéton et permis vélo)
 - La suspension des **spectacles jeunes publics** ouverts aux élèves des écoles maternelles et élémentaires en raison de la fermeture du Théâtre des Deux Rives.
 - La limitation des déplacements et sorties prévues dans le cadre du Parcours citoyen (Sénat, fondation Charles de Gaulle, Garde Républicaine)
 - **La restauration collective** : Les axes principaux du futur marché de restauration ont été présentés aux représentants de parents d'élèves le 1^{er} décembre et le Conseil Municipal du 16 décembre a autorisé le Maire à signer le marché.
La nouvelle offre est basée sur l'augmentation progressive des produits issus de l'agriculture biologique à hauteur de 50% à la fin du contrat : fruits (bananes, oranges), légumes (petits pois, carottes), lentilles, viande (steak haché).

L'accent est également mis sur **l'environnement** dans le cadre de la loi EGALIM : repas végétarien 1 fois par semaine, réduction des emballages, recherche de contenants recyclables, transport écologique en matière de livraison des repas...

- Le **SERVICE ENFANCE**, quant à lui, assurera :
 - La reconduction des actions en faveur du **développement durable**, avec une mobilisation continue des ALSH autour de la 3^{ème} édition de la journée du développement durable prévu en juin 2021 : les actions annuelles menées dans les accueils de loisirs par l'intermédiaire de stands seront ainsi valorisés. Les actions « anti-gaspi » (récupération des fruits pour les goûters ou des ateliers culinaires, renouvellement du concours en intégrant les accueils de loisirs maternels) seront maintenus.
 - Des **ateliers jardinage** se poursuivront dans les ALSH et écoles. Les commissions Menus élargies aux enfants seront reconduites.
 - Charenton **Ville Amie des Enfants** :
La Ville a déposé un dossier en vue d'obtenir le titre « *Ville Amie des Enfants* » afin de poursuivre et valoriser les actions en faveur des droits de l'enfant.

Quatre axes seront développés de manière transversale avec les autres services municipaux (Aménagement, développement durable, petite enfance et jeunesse) autour d'un plan d'actions municipal sur la durée du mandat :

- La lutte contre la pollution de l'air (intérieur, extérieur)
- La mixité garçons/filles
- La concertation avec les enfants (commissions, conseils d'enfants) et entre enfants (notions de pairs à pairs)
- La lutte contre le décrochage scolaire

Le plan d'actions municipal sera présenté face à un jury d'attribution du titre *Ville Amie des Enfants* composés de membres de l'UNICEF en avril 2021. Le personnel d'animation sera formé à exploiter les outils de l'UNICEF pour développer des actions autour de cet axe en 2021-2022. Le 21 novembre 2021, les 12 Accueils de Loisirs fêteront les Droits de l'Enfant.

○ Charenton ***aime Lire et faire Lire***

La ville a obtenu le label « *Ma commune aime lire et faire lire* » pour les actions déjà mises en place en faveur de la sensibilisation des enfants à la lecture : partenariat avec l'association *Lire et Faire Lire*, en lien avec les médiathèques et les directeurs d'écoles.

Les actions seront développées dès que le contexte sanitaire le permettra (fragilité des bénévoles de l'association *Lire et Faire Lire* (retraités)).

○ Le **PEDT**

La Ville a conventionné pour 3 ans avec la CAF, l'Inspection académique et la DDCS en décembre 2018. Les équipes devront donc travailler sur les nouveaux axes politiques pour le renouvellement du PEDT en décembre 2021.

○ La **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui succède au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le financement des actions relatives au CEJ a pris fin en décembre 2020. La CTG a été signée entre la Ville et la CAF. Elle repose sur plusieurs axes :

- La parentalité et le soutien aux familles vulnérables
- La réussite scolaire pour tous
- La lutte contre la fracture numérique
- Le développement de l'autonomie et de la citoyenneté

Le service Enfance pilote l'axe 2 relatif à la réussite scolaire (sensibilisation des familles à l'outil numérique pour mieux accompagner leurs enfants notamment dans le cadre de l'enseignement en distanciel, stages de remobilisation scolaire pour les élèves fragiles de niveau CM/6^{ème}, actions de prévention pour favoriser le bien être à l'école).

○ Le renforcement de **l'accueil des enfants en situation de handicap**

La Ville propose des formations sur site pour les animateurs et ATSEM autour de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Ces formations sont maintenues.

De plus, des AVS et animateurs sont formés et rémunérés par la Ville pour accompagner de manière individuelle ou semi-collective les enfants en situation de handicap (ULIS, autres...) sur le temps du midi, du soir, des mercredis et des vacances. Une dizaine d'enfants ont été ainsi accompagnés en 2019-2020.

4. LE PÔLE DES SOLIDARITÉS

- La **PETITE ENFANCE** interviendra en 2021 sur les structures multi accueil avec le soutien de la CAF qui financera les crèches de manière pérennisée avec :

- La **Prestation de Service Unique (PSU)** qui reste versée au prorata du nombre d'heures utilisées par les familles (1.9 M€ en année « classique»);

- La **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée en décembre 2020 avec la CAF du Val-de-Marne qui permet le maintien de l'enveloppe des dotations de l'ancien **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**.

Dans ce cadre la Ville a renouvelé son marché de réservations de places au sein des structures privées implantées sur le territoire. L'offre reste quantitativement identique (65

places) mais répond mieux aux besoins des familles sur un plan qualitatif. En effet deux structures du nouveau partenaire Babilou ont intégré le dispositif ce qui répartit mieux l'offre sur le territoire communal. Le Bonus Territoire vient en déduction du prix de la réservation.

Les Délégations de Services Publics pour les établissements Bleu et Simone Veil se poursuivent. La Ville reste très attentive au respect des contrats.

Le marché de commande de denrées alimentaires prend fin à l'été 2021 et va être renouvelé en intégrant les impératifs de la loi Egalim en matière de développement durable avec un risque de surcoût estimé à 10%.

- Le **CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

Le contexte sanitaire et social oriente les actions du CCAS vers un soutien renforcé aux personnes les plus impactées par la crise de la COVID-19 tout en maintenant autant que possible les actions habituelles.

A ce titre, une subvention constante de la Ville (1,2M€) permettra de continuer à soutenir les Charentonnais, développer des actions inédites et adaptées à leurs besoins, en particulier en termes de santé, de soutien à domicile, de prévention de la précarité.

Les missions socles autour du développement social du territoire par la coordination des partenaires, l'étude et l'analyse des besoins de la population, le repérage des « invisibles », l'accompagnement des personnes en situation complexe, la délivrance des aides et services de soutien au domicile sont maintenues et renforcées.

La signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF permettra aussi le déploiement d'actions nouvelles autour du soutien à la parentalité par le **Réseau Ecoute Appui Accompagnement Parent (REAAP)**, la réussite scolaire pour tous, la lutte contre la fracture numérique et le développement de l'autonomie et de la citoyenneté, répondant aux besoins révélés et amplifiés par la crise sanitaire : décrochage et creusement des écarts scolaires, besoins d'aide à la parentalité, nécessité de projets solidaires.

- Les **SENIORS**

Des actions toujours nombreuses en matière d'accompagnement et de soutien seront naturellement engagées en direction des seniors qu'ils se trouvent à leur domicile mais également à L'EHPAD Gabrielle d'Estrées et à la résidence autonomie Jeanne d'Albret. Au-delà du prisme social, la politique d'animation sera poursuivie et intensifiée pour favoriser les liens sociaux.

La période estivale sera particulièrement investie pour tous les seniors : les sorties seront doublées, une remise en forme post-confinement sera mise en place afin de prévenir les risques de chutes et l'isolement générés par la crise sanitaire

- Les **PUBLICS SPÉCIFIQUES**

Il s'agira également de poursuivre les initiatives en direction des publics fragilisés et des personnes en situation de handicap. La Commission Ville-Handicap aura un rôle majeur en la matière notamment dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments et espaces publics. Charenton se distinguera aussi par sa politique volontaire en matière de santé (sports sur ordonnance ...).

- Le service de l'**HABITAT SOCIAL** poursuit ses objectifs de :

- Développement de la qualité et la sécurité des résidences sociales par le soutien des bailleurs (garantie d'emprunt et financement de surcharges foncières) pour leurs opérations de production, d'amélioration du patrimoine et de réhabilitation des résidences.

Projets 2021 :

- réhabilitation de la Chapelle Emmaüs Liberté avec la création d'une résidence sociale de 8 places d'hébergement et de 10 logements en PLAI,
- création de 11 logements I3F au 25 Quai des Carrières,
- installation de 37 ascenseurs Bobillot-Sellier,

- projets de réhabilitation Résidences RLF et Segens, promotion de la vidéosurveillance
- Mobilisation de toutes les ressources pour atteindre l'objectif SRU de 25 % de logements sociaux (24,31% au 1^{er} janvier 2021) ;
- Participation au bien-vivre ensemble dans les résidences du parc social en développant des actions de proximité en lien avec les Amicales de locataires et les gardiens ;
- Prévention et lutte contre la fracture numérique en modernisant le poste de Conseiller habitat en Agent d'Accompagnement Numérique permettant de soutenir les habitants dans leurs démarches en ligne ;
- Développement d'un réseau partenarial pour améliorer l'offre de logements et d'hébergement adaptée à des publics aux besoins spécifiques et en particulier pour les familles victimes de violences dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

5. LE PÔLE JASC

- La CULTURE

La politique culturelle articule son action autour de 2 axes prioritaires : **Favoriser la culture pour tous** et **Valoriser le patrimoine et l'histoire**. Cette politique est conduite essentiellement pour les Charentonnais à partir d'actions et de services conçus pour être au plus près de leurs attentes et de leur curiosité.

- Les **MÉDIATHÈQUES** poursuivront les objectifs de :
 - Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés par :
 - L'acquisition de livres en gros caractères, livres lus, livres pour les personnes dyslexiques ...
 - Le déploiement du dispositif « Lire autrement : Daisy et compagnie » avec mise à disposition des personnes malvoyantes les ressources de la bibliothèque Valentin Haüy (300 livres audio au format Daisy, en voix humaines ou voix de synthèse),
 - Le partenariat avec l'association « les bibliothèques sonores de Charenton » pour permettre aux malvoyants ou DYS d'avoir accès à leurs livres audio en format Daisy,
 - La programmation d'animations en direction des publics handicapés moteur, visuels, auditifs, les DYS, les personnes éloignées du numérique ou de la langue française : histoires en langue des signes, projection de film en audiodescription, etc
 - Favoriser et développer l'accès au Numérique en :
 - augmentant les visionnages sur la Bibliothèque Numérique (ARTE VOD, Eurêka, Universalis et Universalis junior),
 - poursuivant la participation au projet départemental de lutte contre la fracture numérique engagée depuis avril 2019 : aider les personnes en difficultés à avoir accès aux ressources numériques
 - Assurer un Développement durable par la création d'une grainothèque en partenariat principalement avec la nouvelle chargée de mission Développement Durable - Écologie urbaine, et le service Nature et Jardins : il s'agit d'un outil qui permet l'échange continu de graines de fleurs, de fruits et de légumes hors du système marchand (basé sur le troc).
 - Poursuivre et renforcer des actions en direction du jeune public :

- « Charenbulle » projet 2020 mais avec la crise sanitaire, report des animations autour de la BD
 - rencontre d’auteur et scénariste dans le cadre du Prix des collégiens
 - rencontre d’auteurs
 - accueil des maternelles et élémentaires : découverte du livre
- Le **CONSERVATOIRE** visera à :
- Favoriser l’accessibilité par l’application de la tarification au quotient familial pour les droits d’inscription à la rentrée 2021/2022
 - Assurer l’Enseignement/Formation par :
 - L’approfondissement de la structuration et du développement de certaines disciplines notamment de la filière voix
 - La poursuite de l’expérimentation auprès des tout-petits par des interventions bimensuelles au sein du RAM encadrées par une musicienne intervenante,
 - La consolidation du dispositif « chorales à l’école » avec 2 classes de 2 écoles élémentaires (Pasteur et Desnos) encadré par une musicienne intervenant en vue d’un possible développement et participation de ces classes au concert proposé par la Musique des gardiens de la Paix
 - La poursuite de l’investissement du parc instrumental dédié aux Ateliers Découverte et à la Musique Ancienne, acquisition d’un pack enregistrement
 - La poursuite investissement du matériel dédié à la MAO,
 - La poursuite des Master-classes publiques (compositeur, instruments anciens....) ainsi que des ateliers sur la posture physique du musicien à destination des usagers,
 - L’accueil d’un artiste du spectacle vivant en résidence (Tomàs Gubistch) pour des master-classes et une participation au NOC.
 - Développer l’animation du kiosque par exemple lors de la Fête de la Musique par des concerts.
 - Mettre en place des Actions partenariales :
 - Pilotage et réalisation du projet transversal « #ChezNous#Confinés1/#Confinés2 » en partenariat avec différents services de la ville : collecte de témoignages concernant cette période dans le but de créer du lien entre les Charentonnais en laissant une trace artistique commune. Restitution artistique prévue en juin 2021 : livre/objet aux médiathèques, exposition sur le parvis de l’Hôtel de Ville, installation sonore et visuelle à Art et Liberté, son et lumière en extérieur ou spectacle/concert au T2R.
 - Valorisation des partenariats avec les conservatoires du PEMB (participation au concert des 100 pianistes avec le CRR de St Maur) et les conservatoires du département (Musique ancienne avec le CRR de Créteil et le CRI d’Alfortville).
 - Réflexion à mener pour valoriser et renforcer le partenariat avec le T2R (École du Spectateur...).
 - Participation à la semaine de Développement Durable avec la fabrication d’instruments de musique à partir d’objets de récupération.
- Les **ARCHIVES** assureront :
- La poursuite des opérations de collecte, versement et élimination : Finir les opérations entamées : collecte / versement / éliminations / tableaux de gestion / conditionnement / récolement,
 - La prise en charge des Archives d’autres services,
 - La dématérialisation : Faire un état des lieux des données et documents numériques d’ores et déjà produits et préconisations détaillées d’archivages,

- La Valorisation patrimoniale : Valorisation du Mémorial des Poilus charentonnais dans le cadre des 100 ans du monument aux morts en retraçant le parcours de chacun des 934 noms de ces Charentonnais « Morts pour la France » durant le conflit de 1914-1918,
 - La participation aux JEP 2020 : réflexion pour proposer de nouvelles animations.
- Pour les **ARTS PLASTIQUES**, 2021 permettra de :
- Favoriser l'accès à la pédagogie artistique par la Tarification au quotient familial pour les droits d'inscription à la rentrée 2021/2022,
 - Permettre l'accès aux tout-petits : création d'une section pour les tout-petits à partir de 18 mois (deux groupes d'âge : 18 mois/ 2ans et 2ans1/2 / 3 ans et 3 ans1/2 en présence d'un parent ou de la nounou), à l'instar de l'animation « les petites oreilles » aux médiathèques, et des interventions musicales dans les RAM par le conservatoire,
 - Conduire des Actions partenariales :
 - participation à la journée du développement durable : fabrication de papier,
 - Co-Pilotage et réalisation du projet transversal « #ChezNous#Confinés1/ #Confinés2 » en partenariat avec différents services de la ville,
 - Exposition Gravix dans le cadre de la Fête de l'Estampe (partenariat avec la fondation Gravix et le musée de Saint Maur).
- **L'ESPACE ART & LIBERTÉ**
- Implanter une « **Micro-Folie** » : un musée numérique réunissant des milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux. Cette galerie d'art numérique est adaptée aux parcours d'éducation artistique et culturelle et sera un excellent outil d'animation pédagogique complémentaire des ateliers pédagogiques existants. Ce musée numérique sera également accessible à tous et complètera richement le propos des expositions en cours.
 - Développer la communication des expositions : développement de la visibilité numérique : exposition en ligne, interview d'artistes, fiches pédagogiques loisirs pour un large public charentonnais.
- Le **THÉÂTRE** des **DEUX RIVES**
- Ouvrir le théâtre sur son territoire et développer les coopérations : création d'un festival autour des écritures contemporaines pour valoriser les artistes professionnels de la ville et du territoire en partenariat avec les théâtres de PEMB et création d'un prix du public.
 - Développer la programmation « Tout public/Jeune public » :
 - poursuivre la programmation jeune public en temps scolaire,
 - proposer une programmation lors des petites vacances scolaires afin de permettre un partage artistique intergénérationnel,
 - Proposer une programmation avec un juste équilibre entre les principales disciplines artistiques : donner place à la légèreté, l'onirique et le divertissement, en ouvrant largement la saison pour laisser se développer de nouveaux types d'actions vers des publics diversifiés :
 - concerts du dimanche matin vers les 0-3 ans puis les 3-6 ans, temps fort lors des petites vacances scolaires,
 - partage artistique intergénérationnel « Tout public/Jeune public » par une proposition de qualité,
 - programmation en Musique et en Danse prenant en compte la pluralité des esthétiques et le potentiel du lieu,

- proposer des « hors-les-murs » : Théâtre chez l'habitant, Théâtre en entreprise, accueil de certains formats et/ou artistes au sein d'autres équipements de la ville en résonance avec la saison,
- développement des bords de plateau avec les artistes en inscrivant les rencontres publiques dans le cahier des charges,
- développement des actions, en amont de certains spectacles, menées par les artistes (atelier d'écriture, d'interprétation etc...) notamment vers les scolaires.

- La JEUNESSE et MÉDIATION PRÉVENTION

- Développement de l'accueil ALSH :
Création de nouveaux Séjours jeunesse impulsés par les jeunes et l'équipe du SMJ.

Poursuite et renforcement des partenariats avec le secteur enfance afin de multiplier les passerelles entre enfance et adolescence, et ainsi poursuivre l'accompagnement des jeunes les plus fragiles ;

Programmation d'activités/sorties les mercredis après-midi qui seront éducatives et attrayantes pour le public adolescent ;
- Évolution du Conseil Municipal des Jeunes :
Extension du CMJ aux collégiens jusqu'à la 3^{ème} + lycéens des lycées Schuman et NDM (de la 2^{nde} à la 1^{ère}).
→ Passage de 15 élus à 30,
→ Élargissement de la période d'élection
→ Demande d'engagement des jeunes élu(e)s à une participation active à plusieurs manifestations municipales
- Évolution du (jeudi'scute) en « Café des jeunes » : conduire les jeunes à développer un argumentaire en les aidant à la prise de parole, à l'écoute, à l'apprentissage des règles de l'argumentation et la reformulation. Des débats thématiques organisés 1 à 2 fois par mois.
- Partenariat Ville-Collège : interventions au sein de l'établissement durant la pause méridienne. Ces interventions ont pour but de proposer aux élèves des activités, mais également d'encourager et de faciliter l'émergence de projets.
- Poursuite des actions de prévention dans les établissements scolaires :
 - Dire « non » au cyber harcèlement classes de CM2 et harcèlement réseaux sociaux classes de 2^{de} lycée Schuman et classes de 6^{ème} collège la cerisaie,
 - Prévention des cyberdépendances service jeunesse/ public jeune,
 - Prévention des risques domestiques aux élèves de maternelles,
 - Relations filles et garçons classes de 5^{ème} collège et classes de CM2,
 - Sensibilisation sur la COVID et les gestes barrières CP/CE1,
 - Prévention des jeux dangereux CE2/CM1
 - Action de prévention des risques liés à l'exposition du soleil Tout public
- La médiation de rue :
 - Poursuite de la mission de médiation sur l'espace urbain aux abords des établissements secondaires - présence à la Verrière pour les projets de prévention.
- La bourse au permis : poursuite du dispositif.
- Espace d'accueil collectif :
 - Projet ruche : mise en œuvre de plusieurs actions interconnectées : sport et réflexion, nutrition et santé... avec des projections débats et ce afin d'impliquer les jeunes sans activité et/ou glissant sur le versant de la petite délinquance dans des dynamiques positives,
 - Projet éducation à la santé nutritionnelle

- Actions sur les violences faites aux femmes :
 - Programmation d'une action de sensibilisation en partenariat avec l'association Tremplin 94 à destination des 18-25 ans.
 - Programmation d'un spectacle théâtre-forum tout public en partenariat avec la Police Municipale et l'association NAJE, spectacle destiné à tout public
- Projet TIG pour les jeunes Charentonnais : réflexion autour de ce nouveau projet qui s'apparente aux principes d'un travail d'intérêt civique et d'une action citoyenne du jeune fautif ou délinquant.

- Le SPORT

- Poursuite de l'opération lourde de rénovation du complexe sportif Télémaco Gouin :
Le projet consiste à réhabiliter le complexe sportif Télémaco Gouin situé au R-1 et à réaliser une extension au rez-de-chaussée :
 - Réhabilitation lourde du R-1 : Il s'agit de rénover et modifier les bassins et de réaménager les vestiaires, les sanitaires, etc.
 - Extension : Cette opération donne l'opportunité d'affirmer l'identité de la Piscine souterraine par une intervention sur le domaine public avenue Jean Jaurès. L'extension pallie ainsi son défaut de visibilité en infrastructure en ménageant un accueil vitré sur rue, un accès pour personnes valides et PMR.
 - Aménagement des abords : La création d'un parvis, et la requalification des trottoirs et des stationnements véhicules permettent de redonner une plus grande place aux piétons et de clarifier les accès.

En 2021, les démolitions terminées, les travaux se poursuivront par les corps d'état technique et d'aménagement intérieur de second œuvre (bassin inox, cloisonnements ...)

- acquisition de matériel neuf :
 - Compresseur et circuits de rampe de gonflage des bouteilles de plongée,
 - Certification des bouteilles de plongée et bouteilles tampon,
 - Remise aux normes du local compresseur (bouteilles tampon, filtres),
 - Nouveau matériel de plongée (bouteilles, détendeurs, gilets, palmes masques tubas, etc...)
 - matériel pédagogique complémentaire (ceintures, planches, frites, etc...)
 - achat des panneaux de basket pour le plateau sportif.
- Poursuite du partenariat avec les associations sportives en lien avec le site Télémaco Gouin, réactivation des clubs dont les activités ont été mises en sommeil pendant la phase de travaux de l'équipement.
- Travaux de réfection :
 - du terrain de foot H. Guérin : Désignation d'une maîtrise d'œuvre en vue de la réfection du terrain, réflexions sur l'aménagement des vestiaires,
 - de la Salle d'escrime : réfection sol sportif + pistes, révision du système électrique des pistes pour mise aux normes,
 - des sols sportifs de jeux terrains de Necker et Conflans + traçages.
- Création d'un terrain de Beach Volley positionné au centre de la Piste Diagana en lien avec le club de volley et le Conseil régional d'Ile-de-France qui participeront à cette réalisation.
- Actions d'éveil aux pratiques sportives :
 - Mise en place d'actions éducatives et sportives dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024
 - Découvertes sportives pour les enfants scolarisés en élémentaire dans le cadre de la semaine Européenne du sport, au mois de septembre
 - Maintien du travail collaboratif avec l'ensemble du tissu associatif sportif pour la poursuite de la mise à disposition des équipements municipaux (sports de combat et de défense, gymnastique, danse, sports collectifs et individuels, sports d'esprit ou de détente-relaxation...), mais aussi pour le soutien aux associations fragilisées par la crise sanitaire.

6. La SECURITÉ

Ses objectifs et perspectives pour 2021 :

- Optimiser l'organisation de la Police Municipale en s'adaptant aux évolutions du contexte local et en proposant de nouveaux plannings de fonctionnement des brigades.
- Renforcer les effectifs de la brigade de soirée avec l'arrivée des nouvelles recrues afin de conforter son fonctionnement.
- Déployer une unité cynophile qui constituerait un soutien efficace dans les diverses interventions de la police municipale notamment de sécurisation.
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale et RATP.
- Partenariat avec la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses,
- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques)
- Se servir des accès directs de façon systématique aux fichiers (FNPC, FOVES et SIV)
- Intensifier les missions sur la lutte contre les incivilités, les éventuelles rixes, l'ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche.
- Maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages.
- S'assurer de la bonne application des règles du nouveau plan de stationnement à compter du 1er février 2021
- Renforcer et étendre le réseau de vidéo-protection du Centre de Supervision Urbain et identifier de nouvelles zones de vidéo-verbalisation.
- Poursuivre la démarche auprès des bailleurs sociaux pour la connexion des caméras au Centre de Supervision Urbain (immeuble I3F du Tripode, résidences VALOPHIS ...)
- Continuer la démarche de modernisation de l'armement et la formation continue des agents. A ce jour, 18 agents ont suivi la formation de transition d'arme et ont réussi les tests d'habilitation.
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (Permis piétons, actions de sensibilisation et de surveillance au moment des entrées et sorties d'école), accompagner les publics scolaires à l'apprentissage de la circulation en vélo.
- Déployer les actions et projets dans le cadre du CLSPD en partenariat avec les divers services et acteurs institutionnels que ce soit dans sa version plénière ou restreinte.
- Moderniser les outils informatiques en intégrant des versions nomades du progiciel « MUNICIPAL » (applicatif métier facilitant la gestion du planning, des bulletins de services, mais courantes et rapports de police...)

7. L'ANIMATION – les ASSOCIATIONS - la DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire d'une gravité inédite qui a eu pour conséquence directe un ralentissement très marqué des animations locales, l'année 2021 doit permettre à la Municipalité de reprendre progressivement son rôle en matière d'animation de la ville par :

- La reprise des animations structurantes
 - o « Tous au Club »,
 - o « Charenton sur Glace »,
 - o « fête des quartiers » ...
- Le développement de nouvelles initiatives, notamment sur la rive sud de la ville, directement portées par l'équipe municipale et les services communaux, ou en partenariat avec les acteurs et associations,
- un effort sera marqué sur les cérémonies patriotiques et la sensibilisation des jeunes eu égard au devoir de mémoire et au monde combattant.

Le soutien de la ville sera aussi destiné aux acteurs associatifs qui viennent de traverser une année difficile en raison de la crise sanitaire qu'elles œuvrent dans les domaines des sports, de la culture de la solidarité, de l'environnement et du social. Il s'agira également de conforter les liens tout autant que les projets avec nos villes jumelles et par le biais de l'activité des sections locales du comité de jumelage.

L'année 2021 coïncidera également avec l'émergence d'initiatives en faveur de la démocratie participative qui constitue un des nouveaux axes défendus par l'équipe municipale.

- Installation d'instances de participation locale (conseils de quartier, comités consultatifs sur des thématiques spécifiques – exemple le vélo ...)
- Poursuite des travaux du comité Citoyen Charenton Bercy
- Réunions de quartier

8. Le DÉVELOPPEMENT DURABLE et l'ÉCOLOGIE URBAINE

Plusieurs axes seront travaillés afin d'améliorer la durabilité des actions publiques à l'échelle locale.

- **Les Mobilités Durables :**
 - o En facilitant Faciliter les mobilités actives par :
 - Le déploiement des aménagements cyclables sur l'ensemble de la ville,
 - L'accroissement du nombre de places de stationnement pour les vélos,
 - La création de cours de remise en selle aux adultes,
 - Le financement du marquage anti-vol des vélos,
 - La création d'ateliers mobiles de réparations de vélo,
 - L'extension du dispositif de Vélib'.
 - o En encourageant les mobilités propres
 - En poursuivant l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux,
 - En développant les bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- **La Nature en ville**
 - o En végétalisant la ville et en protégeant la biodiversité,
 - o En créant de nouveaux jardins partagés avec des associations locales et composteurs de quartier,
 - o En déployant un "plan de végétalisation" créant de nouveaux espaces plantés,
 - o En sensibilisant à la nature en ville,
 - o En installant ou pérennisant les jardins pédagogiques dans les écoles et en ville,
- **La Sobriété en énergie et ressources**
 - o En renforçant l'efficacité énergétique, en multipliant les actions sur les bâtiments et sur les équipements, et en assurant une communication adaptée aux agents et usagers des services

publics mais aussi aux administrés, pour consommer le bon kilowatt au bon prix et au moment nécessaire,

- En augmentant la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en optant pour des offres certes plus onéreuses, mais surtout plus vertueuses,
- En préservant nos ressources en eau en limitant nos consommations, en installant des récupérateurs d'eau de pluie ...

- **L'Économie Décarbonnée**

- En évitant la production de déchets (Réduire),
- En poursuivant les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective,
- En bannissant les plastiques à usage unique lors des événements municipaux, et en encourageant le traitement différencié des déchets (Recycler),
- En installant ou pérennisant les composteurs dans les écoles, et en favorisant le réemploi et l'économie circulaire (Réutiliser),
- En accompagnant la création d'une recyclerie-ressourceries et d'ateliers de réparations et en organisant des actions conjointes de collecte d'objets avec des associations de réemploi (Rejoué, Emmaüs...), afin de limiter la mise aux encombrants et en déchetterie,
- En favorisant l'économie locale et les circuits courts.

- **La Sensibilisation aux enjeux du développement durable**

- En organisant la 2^e édition du Défi Mobilité
- En poursuivant l'organisation de la Journée du développement durable

- **La Santé environnementale**

Rechercher un traitement des axes urbains les plus polluants, et lutter contre les pollutions :

- En développant les mobilités douces
- En luttant Lutte contre les perturbateurs endocriniens

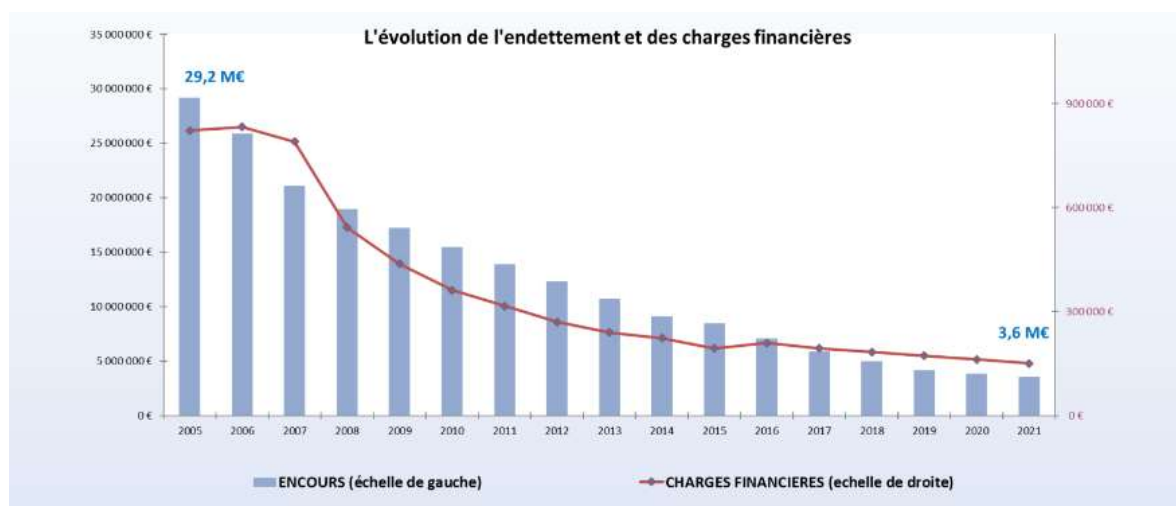
XI. LA DETTE

1. Niveau d'endettement en 2020



La ville de Charenton-le-Pont **détient un faible niveau d'endettement**, malgré la reprise du prêt de l'ex-EPCI en 2016 qui représente un encours de plus de 587 000 € à fin 2019. En effet, la dette n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 15^{ème} année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements.

Fin 2020, l'encours de dette par habitant est ainsi inférieur de plus de 8 fois à la dette au niveau national pour les communes de même strate (20 000 – 50 000 hab.), avec un niveau de 124 € par habitant contre 1 019 €.



Au 31 décembre 2020, son encours global s'établit à 3,8 M€.

Cet encours atteindra 3,6 M€, fin 2021, car la commune remboursera une annuité en capital d'un montant de 250 K€.

Le niveau de charges en intérêts est également très faible puisqu'il s'élève à 162 K€ en 2020 et à 151 K€ en 2021.

Forte capacité de désendettement

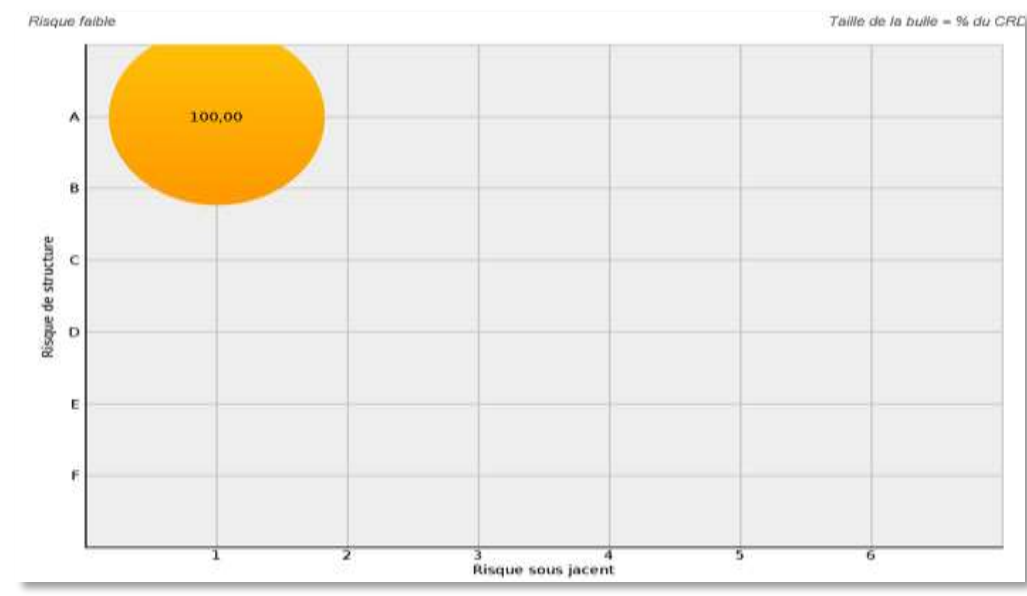
La faiblesse de la dette permet à la commune d'enregistrer un faible ratio de désendettement. Ce ratio mesure le rapport entre le niveau d'épargne dégagée par la ville et son encours de dette.

Il s'est élevé à 0,55 année en 2020 et devrait se situer à 0,51 année en 2021, laissant ainsi l'endettement de la Ville inférieur à son niveau d'autofinancement annuel.

2. Sécurisation de la dette

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

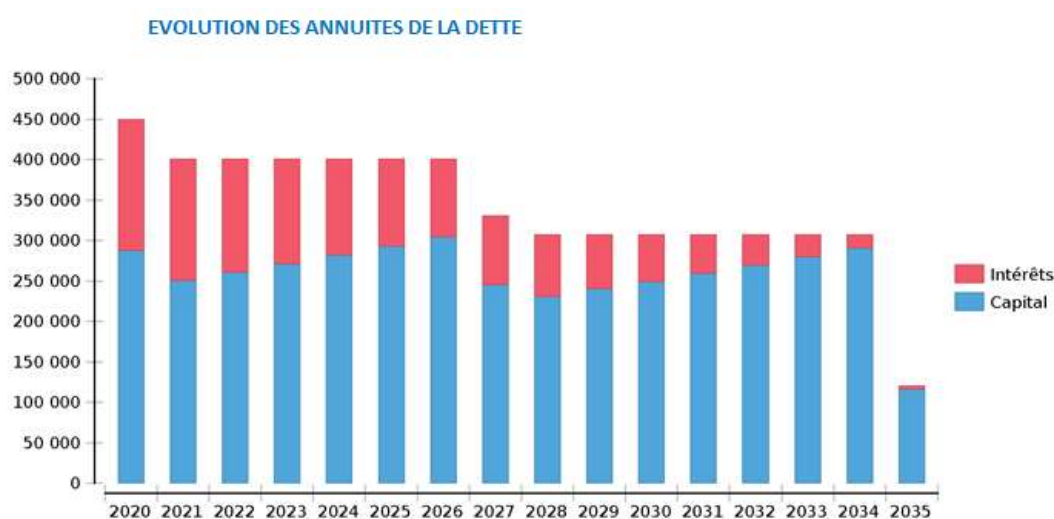
La structure d'exposition au risque de la dette de la ville de Charenton n'est pas risquée puisque 100 % de son encours est classé A selon la classification Gissler :



3. Répartition et coût de la dette

N'ayant pas eu recours depuis 15 ans à l'emprunt, les lignes de prêts qui figurent encore dans notre encours ne seront plus en 2021 qu'au nombre de 3.

4. Profil d'extinction de la dette



Les profils d'extinction détaillés des annuités et des remboursements du capital restant dû, présentés dans les graphiques ci-dessous, précisent que la fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035.

Par ailleurs, l'annuité de dette s'établira de 2021 à 2026 à 400 K€. Son niveau descendra à 300 K€ à partir de 2027 du fait du remboursement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole.

XII. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE LA VILLE

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. S'agissant d'une recette exceptionnelle les cessions d'immobilisations sont retirées.

Ainsi :

L'Épargne de gestion correspond à : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'Épargne brute à : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette à : l'Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

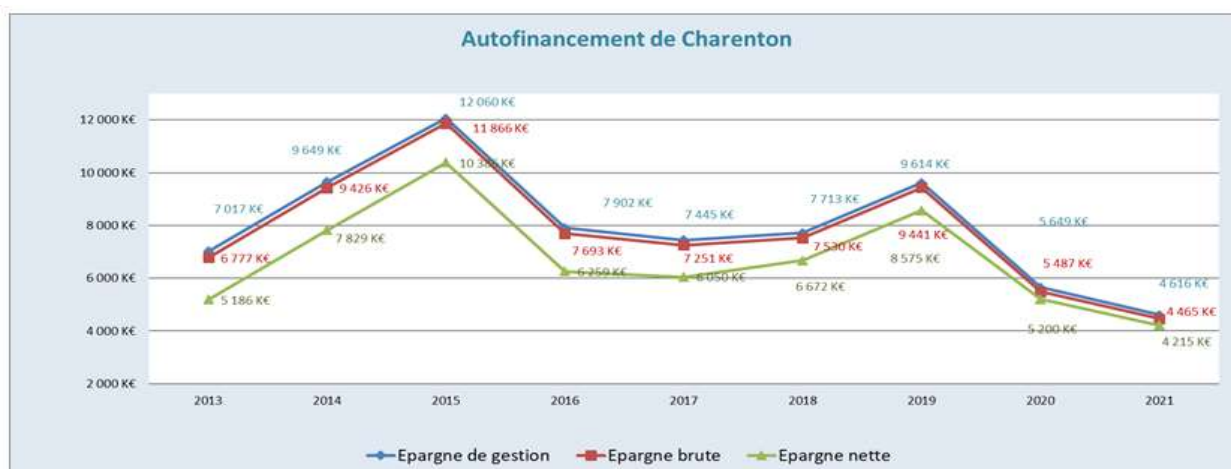
1. La crise sanitaire du Covid-19 fait baisser l'épargne brute en 2020



Notre taux d'épargne brute pourrait baisser pour atteindre 8,79% en 2020 (dans l'attente des données définitives de la consommation des crédits 2020).

Ce niveau reste toutefois, et malgré la crise, supérieure au seuil de 8 %.

2. Présentation des différents niveaux d'épargne en K€ depuis 2013 :



Notre niveau d'épargne brute se situera à un niveau supérieur à 5 M€ en 2020. Ce niveau d'épargne est de plus en plus proche du niveau de notre Epargne nette (de l'ordre de 4,215 M€) car la charge des remboursements en capital de la dette est très faible. Nos marges de manœuvre s'en voient d'autant plus sauvegardées.

Le niveau de notre épargne brute en 2021 baisserait tout en restant encore supérieur à 4 M€ dans un contexte de grande incertitude.

Dans ce contexte économique général, avec les évolutions liées aux réformes de la nouvelle Loi de finances pour 2021, ainsi qu'à l'aune des données de l'échelle locale et des projets attendus pour les Charentonnais, la Municipalité souhaite poursuivre son effort de rigueur en particulier dans le domaine financier, sans agir sur le levier fiscal, et sans recourir à de nouveaux emprunts.
